

## **REGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL**

### **• Organisateur**

Le présent jeu-concours intitulé « **GAGNEZ VOTRE DESCENTE EN CANOË SUR LA CÈZE !** » est organisé par l'Office de tourisme Cèze Cévennes, domicilié à : Maison de l'Eau 30500 ALLEGRE LES FUMADES, désigné ci-après « l'Organisateur ».

### **• Dotation**

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant : 2 forfaits de location pour un canoë deux places chez Cap Canoë à Saint Ambroix (30500) (descente de 8km).

Date de validité du bon cadeau : 15 Septembre 2023.

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant. La remise de lot ne pourra être effectuée sous forme de somme d'argent. Le lot est à venir récupérer en main propre à Cap Canoë (Route de Barjac, 30500 Saint-Ambroix).

### **• Conditions de participation**

- Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne, résidant en France ou à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.
- La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.
- Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

### **• Durée**

Le jeu-concours se déroulera du lundi 10 juillet 2023 à 9h au mardi 18 juillet 2023 à 00h.

### **• Frais de participation**

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

### **• Modalités de participation**

Le participant devra :

- liker la page Facebook de l'Office de tourisme Cèze Cévennes ou suivre le compte Instagram
- liker la page Facebook de Cap Canoë ou suivre le compte Instagram
- liker la publication
- inviter 3 amis à participer au jeu-concours en commentaire
- partager la publication sur son compte (sur son fil d'actualité sur Facebook en mode public et en story sur Instagram).

Pour que sa participation soit prise en compte, le participant devra respecter toutes ces conditions.

Ce jeu se déroule sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram, aux dates indiquées dans l'article 4.

- **Désignation des gagnants**

L'Organisateur désignera par tirage au sort le gagnant, parmi l'ensemble des personnes s'étant inscrites. Un tirage au sort sera effectué le lundi 19 juillet 2023.

- **Dates et modalités de publication des résultats**

Les résultats seront communiqués le 19/07/2023 sur nos réseaux sociaux à savoir :

- Notre page Facebook : « Office de tourisme Cèze Cévennes »
- Notre compte Instagram : @tourisme\_ceze\_cevennes

L'Organisateur du jeu-concours annoncera le gagnant sur ces différents réseaux sociaux et contactera également par message privé sur Facebook ou Instagram le/la gagnant(e) tiré(e) au sort et l'informerá des modalités à suivre pour accéder à sa dotation. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seul le gagnant sera contacté. Le gagnant devra répondre dans les deux semaines suivant l'envoi de ce message et fournir leurs coordonnées complètes. Sans réponse de la part du gagnant dans les deux semaines suivant l'envoi de ce message, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, le lot sera attribué à un suppléant désigné lors du tirage au sort de la session concernée. Le gagnant devra se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur. La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au gagnant. En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au gagnant la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

- **Données personnelles**

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.